



**Remettre la table au centre
de l'agriculture québécoise**
*ou comment assurer la
sécurité alimentaire des
consommateurs québécois*

**Mémoire présenté à la
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois**

Le 21 juin 2007

Table des matières

1.	Introduction.....	2
1.1	Le contexte.....	2
1.2	L'intervenante.....	3
2.	Portrait du consommateur québécois et ses préoccupations.....	7
2.1.	Un mythe à défaire.....	7
2.2	Questions et préoccupations des consommateurs québécois.....	8
3.	Questionner le développement industriel de l'agriculture.....	9
3.1	Les paradigmes en jeu.....	9
3.2	Conséquences d'une agriculture industrielle.....	11
3.3	Vers un développement agricole intégré.....	12
3.4	La valorisation des produits du Québec.....	15
4.	Rapprocher le monde agricole des citoyens.....	17
4.1	Le développement des circuits longs : séparation marquante entre producteur et consommateur de produits alimentaires.....	17
4.2	L'alternative : les circuits courts.....	17
4.3	Encourager les circuits courts.....	19
5.	Un rendez-vous à la saine alimentation pour tous les consommateurs du Québec ..	20
5.1	Politiques agricoles et agroalimentaires fragmentées : appel à une approche intégrée.....	20
5.2	Nutrition, culture alimentaire, et la santé des québécois.....	23
5.3	Encourager le virage santé.....	25
5.4	L'alimentation comme droit fondamental : rappelons les engagements du Québec.....	26
5.5	Inégalité et insécurité alimentaire chez les consommateurs québécois.....	29
5.6	Rendre l'alimentation plus accessible.....	32
5.7	Les modèles alternatifs d'approvisionnement alimentaire :.....	33
6.	Conclusion.....	39
7.	Recommandations.....	41

1. Introduction

1.1 Le contexte

L'agriculture, au Québec comme ailleurs, constitue une caractéristique importante de l'imaginaire social et culturel. Il y a à peine cinquante ans, le Québec était encore une société fondamentalement rurale et attachée aux valeurs de la terre. Dans les années soixante, beaucoup de citoyens provenaient de la campagne et avaient encore une famille vivant des produits de la terre. La transformation de ce secteur d'activité économique a fait en sorte que l'aliment est devenu une marchandise comme une autre plutôt qu'uniquement une réponse à un besoin essentiel. Mais les avantages de l'industrialisation de l'agriculture et de la diversification du panier d'épicerie l'emportent-ils toujours en 2007 ?

Lorsque les consommateurs d'aujourd'hui se mettent à table, ils sont de plus en plus nombreux à se questionner sur le contenu de leurs assiettes. Ils ont une préoccupation de bien-être et de ce fait, ils sont à la recherche d'information qui leurs permettront de répondre à leurs besoins. Dans leur réflexion et leurs choix, les consommateurs québécois considèrent plus que jamais deux facettes qui ont une incidence sur leur qualité de vie, à savoir l'environnement et la santé. Au cœur de celles-ci se taille une place importante, celle de l'agroalimentaire et de l'agriculture qui influence les modes de consommation de la population québécoise. Les produits biologiques, les produits à valeur ajoutée, le débat sur l'étiquetage des OGM ne sont que quelques exemples qui alimentent les discussions des consommateurs québécois. Cela dit, il demeure qu'une partie encore trop importante d'entre eux souffrent d'insécurité alimentaire, n'ont pas accès aux aliments qui contribuent à un meilleur état de santé et certains, n'ont pas la capacité de faire un choix éclairé car ils n'ont pas un niveau suffisant d'alphabétisation pour comprendre, voire même, lire les informations comme celles ciblées dans le *Nouveau guide alimentaire canadien pour manger sainement*.

Grâce à ses multiples activités, Option consommateurs rencontre de nombreux consommateurs à travers la province. Ainsi, elle reconnaît que dans le domaine de l'agroalimentaire les consommateurs québécois ont des droits qui doivent être défendus et respectés, ont besoin d'être mieux informés et que certains ont besoin d'être soutenus dans leurs démarches pour qu'ils puissent, comme tout les autres consommateurs, améliorer leur bien-être.

Plus sensibilisés que jamais aux exigences d'une alimentation saine et à la qualité des produits qu'ils consomment, les consommateurs québécois s'interrogent également sur la viabilité à long terme du modèle de production agricole au Québec et sur celle de l'industrie agroalimentaire dans son ensemble.

Option consommateurs souligne les efforts qui ont mené à la mise sur pied de cette Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. De plus, elle salue l'opportunité offerte par la Commission aux groupes représentant la société civile afin qu'ils puissent partager leurs préoccupations et leurs recommandations.

1.2 L'intervenante

Issue du mouvement des associations coopératives d'économie familiale (ACEF), et plus particulièrement de l'ACEF de Montréal, Option consommateurs existe depuis 1983 et a regroupé ses activités avec l'Association des consommateurs du Québec en 1999. Option consommateurs est une association à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts des consommateurs ainsi que de veiller à ce qu'ils soient respectés.

Option consommateurs compte sur une équipe d'une vingtaine d'employés qui oeuvrent au sein de cinq services : le Service budgétaire, le Service d'efficacité énergétique, le Service juridique, le Service d'agence de presse et le Service de recherche et de représentation. Au cours des ans, Option consommateurs a notamment développé une expertise dans les domaines des services financiers, de la santé et de l'agroalimentaire, de l'énergie, du voyage, de l'accès à la justice, des pratiques commerciales, de l'endettement et de la protection de la vie privée. Chaque année, nous rejoignons entre 7000 et 10 000

consommateurs directement, nous réalisons de nombreuses entrevues dans les médias, nous siégeons sur plusieurs comités de travail et conseils d'administration, nous réalisons des projets d'intervention d'envergure avec d'importants partenaires, nous produisons notamment des rapports de recherche, des mémoires et des guides d'achat dont le Guide jouets annuel du magazine *Protégez-Vous*.

Historique de l'intervention d'Option consommateurs en agroalimentaire

Depuis le regroupement de ses activités avec l'Association des consommateurs du Québec en 1999, Option consommateurs s'intéresse au secteur de l'agroalimentaire notamment par le biais de divers projets de recherche portant sur l'étiquetage, la réglementation et le développement des aliments issus du génie génétique (OGM), sur la certification et l'encadrement de l'agriculture biologique ainsi que sur l'application du principe de précaution en matière de sécurité alimentaire.

Au chapitre des interventions, Option consommateurs a participé au processus d'élaboration d'une norme volontaire sur l'étiquetage des OGM (de 2001 à 2004). Nous avons cependant voté contre la version finale de cette norme que nous jugeons trop complexe à appliquer et trop faible (notamment quant au seuil de détection, au terme utilisé pour l'étiquetage et à l'absence de système de traçabilité). D'ailleurs, aucun produit actuellement disponible en épicerie n'est étiqueté selon la norme adoptée.

Depuis la réalisation du projet de recherche sur les exigences des consommateurs face à la mise en marché des aliments issus de l'agriculture biologique¹, Option consommateurs représente activement les intérêts des consommateurs dans ce domaine à l'échelle provinciale et canadienne. Ainsi, au Québec, nous siégeons au Conseil d'administration du Conseil des appellations agroalimentaires (CAAQ) depuis 2005 et à la Table filière biologique depuis plus de trois ans. Par ailleurs, Option consommateurs a été nommé à titre de membre du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), représentant les consommateurs. Au niveau canadien, nous avons participé à l'élaboration du Règlement sur les produits biologiques. Dans ce dernier cas, Option

¹ Option consommateurs. (2004). *Les exigences des consommateurs canadiens face à la mise en marché des produits issus de l'agriculture biologique*, 92 p.

consommateurs a rédigé et présenté, pour le compte de l'Agence canadienne des inspections des aliments, un rapport portant sur les campagnes de sensibilisation et d'éducation auprès des consommateurs sur la certification biologique. De plus, nous avons été récemment nommé au conseil d'administration du *Canadian Organic Growers*².

En février 2004, nous avons présenté un mémoire devant la Commission de l'agriculture des pêcheries et de l'alimentation de l'Assemblée nationale³ et nous avons aussi été invité à répondre au rapport unanime de la Commission en mars 2006. Nous avons également participé aux débats qui ont mené à l'adoption l'an dernier de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* (LARTV).

De 2000 à 2006, nous avons été membres du Collectif québécois pour l'équité des rabais en alimentation (CQERA) qui a réalisé une série d'études sur les rabais offerts dans les circulaires des grandes chaînes d'alimentation, notamment au cours de la première semaine du mois. Enfin, au cours des deux dernières années, nous avons été un partenaire actif, avec le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ), Équiterre, l'Association québécoise des banques alimentaires et moissons (AQBAM) et la Table de concertation sur la faim du grand Montréal métropolitain, dans un projet de mobilisation pour une politique québécoise en alimentation pour lequel nous présentons un mémoire collectif à la présente Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire québécois⁴.

À titre de membre de Consumers International, Option consommateurs s'est engagé à promouvoir et à défendre les Principes directeurs tels qu'énoncés par les Nations unies en matière de protection des consommateurs (1999). Ces principes qui guident nos recherches, nos représentations ainsi que notre travail d'information et de sensibilisation sont les suivant :

² Canadian Organic Growers (www.cog.ca) est une organisation oeuvrant à l'échelle canadienne qui vise à l'éducation des citoyens quant aux bienfaits de l'agriculture biologique : santé des citoyens, santé de l'environnement et santé des communautés. COG représente tant les agriculteurs que les jardiniers ainsi que les consommateurs canadiens.

³ Option consommateurs. (2004), *Les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire*. 50 p.

⁴ Mémoire du Comité de mobilisation pour une politique nationale de l'alimentation au Québec présenté à la CAAAQ s'intitule : *Pour une Politique nationale de l'alimentation au Québec*.

REMETTRE LA TABLE AU CENTRE DE L'AGRICULTURE QUEBECOISE
OU COMMENT ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE DES CONSOMMATEURS QUEBECOIS

1. Protection des consommateurs contre les risques pour leur santé et leur sécurité ;
2. Promotion et protection des intérêts économiques des consommateurs ;
3. Accès des consommateurs à l'information voulue pour faire un choix éclairé ;
4. Éducation des consommateurs, notamment concernant l'impact socioéconomique et sur l'environnement des choix qu'ils effectuent ;
5. Possibilité pour le consommateur d'obtenir réparation effective ;
6. Droit de constituer des groupes ou des organisations de consommateurs ;
7. Promotion des modes de consommation durables.

2. Portrait du consommateur québécois et ses préoccupations

2.1. Un mythe à défaire

Selon l'Enquête sur les dépenses alimentaires de Statistiques Canada de 2001, le consommateur québécois est, après celui de la Colombie-Britannique, celui qui dépense le plus pour son alimentation soit 2578 \$ annuellement, dont 1843 \$ pour les achats en magasin et 735 \$ pour la restauration. Par ailleurs, le consommateur québécois consacre une part plus importante de son revenu à l'alimentation par rapport aux autres Canadiens. Ainsi, il consacrait en 2001, 13,2 % de son revenu personnel disponible à l'alimentation. Plusieurs facteurs peuvent expliquer pourquoi les dépenses en alimentation sont plus élevées pour le consommateur québécois notamment le prix des aliments en magasin, l'organisation de la distribution alimentaire particulière au Québec ainsi que les habitudes d'achats des consommateurs québécois.⁵

Par ailleurs, selon le MAPAQ, la demande alimentaire intérieure s'est élevée à près de 28 milliards \$ en 2005⁶. Cette demande est constituée à 51 % dans les supermarchés, à 29 % dans la restauration, à 12 % dans les dépanneurs et les magasins d'alimentation spécialisés (boucheries, poissonneries, fruiteries, etc.) ainsi qu'à 8 % dans les magasins de bières, de vins et de spiritueux.

C'est donc dire que les consommateurs jouent un rôle extrêmement important dans la filière agroalimentaire au Québec et que leurs préoccupations doivent éclairer les discussions sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire d'ici.

⁵ Couture, Guillaume et Marie-Hélène Zarnovican. (2005), *Les dépenses alimentaires des Québécois. Constats et limites des comparaisons*. BioClips vol. 8, no. 3:377-382.

⁶Site du MAPQ : voir

<<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Restauration/md/statistiques/indicateurdemandefinale/indicateurdemandefinale.htm>>

2.2 Questions et préoccupations des consommateurs québécois

Option consommateurs a identifié cinq principales préoccupations qui seront reflétées à travers le texte. Des préoccupations qui émergent quotidiennement dans la vie des consommateurs québécois et qui sont en lien avec les enjeux soulevés par les réflexions qui ont mené à la tenue de la Commission :

1. Une agriculture qui a comme fondement premier celui de nourrir la population québécoise entière – de la table à la ferme ;
2. Une reconnaissance formelle des enjeux qui contribuent à l'insécurité alimentaire des consommateurs québécois dont l'accessibilité et le pouvoir d'achat ;
3. Une accessibilité à une information claire, compréhensible et crédible pour accroître la capacité de tous les consommateurs à faire un choix éclairé ainsi que des campagnes d'information et de sensibilisation qui y contribueront ;
4. Un encadrement des produits agroalimentaires pour assurer leur intégrité et leur authenticité ;
5. Une qualité d'aliments – nutritionnelle et d'innocuité– qui répond à des normes et des règlements les plus élevés incluant une application du principe de précaution.

3. Questionner le développement industriel de l'agriculture

3.1 Les paradigmes en jeu

Historiquement, les innovations technologiques ont permis au Canada de devenir une des grandes puissances de production agricole. Ce paradigme « productiviste » est caractérisé par des techniques de style industriel de production de masse avec un appui étatique centré sur la production et visant l'exportation.⁷ Pourtant, la production agricole industrielle nécessite une utilisation de plus en plus intensive de produits chimiques et d'apports énergétiques pour augmenter ou même maintenir le niveau des récoltes. Le productivisme répond surtout à des besoins du libre marché et aux demandes alimentaires accrues d'une population mondiale toujours en pleine croissance.

Nous vivons actuellement une période de consolidation chez les producteurs agricoles et les fournisseurs de produits alimentaires sans précédent. Aujourd'hui, les grandes exploitations agricoles dominent la plus grande partie de la production :

« Le tiers seulement des exploitations recensées sont considérées comme grandes, avec des ventes égales ou supérieures à 100 000 \$, mais ces exploitations réalisent près de 90 % de la production agricole et perçoivent 80% des paiements au titre de programmes agricoles. Les petites et moyennes exploitations représentent près de la moitié des exploitations au Canada, mais elles génèrent seulement 12 % de la production et perçoivent la quasi totalité des 20 % restants des paiements au titre de programmes »⁸.

⁷ Michael Heasman et Tim Lang (2006) « Définir le futur de l'alimentation » *Making Waves*, vol. 17, no 2: aux pp.12-18.

⁸ Eileen Krakar et Kim Longtin (2005) *Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien*, (Ottawa : Agriculture et Agroalimentaire Canada), p.75 : voir <<http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection/A38-1-1-2005F.pdf>>

Au Québec, il reste à peine plus de 30 000 fermes, mais la taille moyenne est passée de 53 hectares à 109 hectares⁹. En fait, 5.3% des fermes québécoises produisent 35 % de toute la production agricole¹⁰. Soulignons que ce n'était pas toujours le cas, et cela ne nous empêche pas de réfléchir sur l'avenir de ce modèle de production agricole.

L'industrie agroalimentaire du Québec a vécu d'énormes changements depuis 50 ans. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, cette industrie artisanale comptait plus de 140 000 fermes. En 1951, la Commission Héon recommandait qu'on élimine 100 000 d'entre elles, jugées trop petites, trop peu modernes et trop peu productives :

« L'industrialisation, présentée comme la modernisation de l'agriculture, avait pour objectif d'augmenter la productivité et la compétitivité des fermes québécoises par la concentration, la spécialisation, la mécanisation et l'application de nouvelles techniques agricoles. [...] C'est ainsi que s'est graduellement mis en place un système de soutien à l'agriculture qui favorise systématiquement les grands exploitants plutôt que les petits agriculteurs »¹¹.

Cela a contribué à éloigner le citoyen du producteur et à diminuer le contrôle possible sur son alimentation.

Si le paradigme productiviste a apporté des changements importants dans la production agroalimentaire québécoise, cela a également influé sur la transformation et l'exportation de nos produits alimentaires :

« L'industrie de la transformation alimentaire, fortement concentrée au Québec¹², a connu un nombre sans précédent de fusions et d'acquisitions au cours des dernières années, en réaction au poids croissant des distributeurs alimentaires et à l'ouverture des marchés.

⁹ Roméo Bouchard (2002) *Plaidoyer pour une agriculture paysanne pour la santé du monde*. Éditions Écosociété, page 27.

¹⁰ Statistique Canada, *Recensement 2001*.

¹¹ Tiré du Mémoire rédigé dans le cadre de la CAAAQ par le Comité de mobilisation *Pour une politique nationale de l'alimentation au Québec* auquel Option consommateurs participe, à la p.83 [ci-après *Mémoire CoMob*].

¹² Union des producteurs agricoles (2001) *Établissement d'une politique québécoise de la transformation alimentaire*. Mémoire présenté au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

L'activité québécoise de transformation des aliments s'est ainsi concentrée entre les mains de quelques grandes entreprises au point où, en 1998, les quatre plus grandes entreprises de chacun des secteurs de transformation (lait frais, lait de transformation, fruits et légumes de conserveries, viandes) détenaient plus des deux tiers des parts du marché québécois »¹³.

La concentration des entreprises de transformation alimentaire a eu comme effet de nuire aux petits et moyens agriculteurs tout en décourageant la mise en marché régionale¹⁴.

3.2 Conséquences d'une agriculture industrielle

Il y a des raisons pour s'inquiéter de ce modèle : nous vivons dans une ère où notre agro-industrie est de plus en plus contrôlée par des intérêts non-canadiens qui dictent de plus en plus la direction des priorités canadiennes en matière d'agriculture. En conséquence, notre système actuel valorise les rendements à court terme aux dépens de la valeur à long terme de la société, de la santé des travailleurs et de la collectivité locale. Les conséquences environnementales et les effets sur les consommateurs québécois sont du moins inquiétants.

Les Québécois s'inquiètent de l'innocuité des aliments qu'ils consomment. Ils sont surtout préoccupés par les menaces à notre système alimentaire comme la vache folle, la fièvre aphteuse, les résidus de pesticides, la résistance de certaines bactéries aux antibiotiques, et la pollution d'origine agricole. Au Québec, la majorité des cours d'eau et des nappes phréatiques situés en milieu agricole sont contaminés à différents niveaux par des résidus de pesticides¹⁵. Comment assurer la santé des consommateurs et de l'environnement lorsque notre industrie alimentaire a comme priorité d'augmenter les récoltes à tout prix ?

¹³ *Supra note 6.*

¹⁴ *Mémoire CoMob, supra note 5 à la p.83*

¹⁵ Laure Waridel (2003) *L'envers de l'assiette et quelques idées pour la remettre à l'endroit*. Éditions Écosociété et Environnement Jeunesse, 64 p.

Il y a également raison de s'inquiéter de la réduction de la diversité de la production agricole sur le territoire¹⁶, qui se traduit par l'augmentation des monocultures industrielles, la standardisation et l'uniformisation des cultures.¹⁷ Ce déclin de diversité est lié à une logique de production répondant d'abord à des impératifs économiques. Ultiment, l'offre aux consommateurs québécois devient de plus en plus limitée.

3.3 Vers un développement agricole intégré

Aujourd'hui, les législateurs canadiens et québécois font face à deux paradigmes concurrents. Le premier propose un plus grand rôle pour les technologies des sciences de la vie dans le développement de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire canadienne ce qui perpétuent le paradigme productiviste et le développement des marchés de transformation et d'exportation¹⁸. Le second paradigme défend quant à lui, une politique alimentaire plus intégrée et plus écologique, qui prend compte des conséquences de la production agricole sur l'environnement tout en incluant l'équité du système ainsi que les besoins nutritifs des consommateurs.

Nous souhaitons que le gouvernement québécois et la filière agroalimentaire adopte une politique de développement agricole mieux intégrée. Une telle approche prendrait en compte non seulement la quantité des aliments produits mais aussi la qualité de ces produits ainsi que leur effet sur la santé des consommateurs et l'effet de cette production sur l'environnement. Plutôt que de se centrer sur comment faire ses produits, l'industrie répondrait aux attentes des consommateurs.

Par ailleurs, cette approche se baserait sur le principe de précaution. En conséquence, le Gouvernement devrait assurer une évaluation longitudinale des

¹⁶ Union québécoise pour la conservation de la nature, *Profil environnemental du Québec – L'agriculture* : voir < http://ecoroute.uqcn.qc.ca/envir/profil/6_1.htm >

¹⁷ *Mémoire CoMob*, *supra* note 5 à la p. 68

¹⁸ Matt Hancock (2006), *La sécurité alimentaire : La bonne voie*, *Making Waves* vol. 17, no 2 : aux pp. 40-43.

risques de même qu'une évaluation mesurant l'interaction des aliments, des produits et des substances (antibiotiques, pesticides, hormones). Une telle application du principe de précaution met à l'avant-scène la santé des Québécois et la protection de l'environnement. En ce sens, la participation des organismes représentant la société civile ainsi que les citoyens doit être incluse dans les processus d'élaboration de tout cadre visant l'accès à l'information sur les produits ainsi que l'autorisation des seuils de tolérances en lien avec les substances se trouvant sur et dans les aliments.

Pour assurer l'intégrité de notre industrie alimentaire, le Gouvernement devrait également instaurer un système de traçabilité afin d'assurer l'innocuité des denrées. Ce système doit en premier lieu être orienté vers l'identification des organismes génétiquement modifiés (OGM). Dans un sondage effectué en mai dernier, l'appui des Québécois envers l'étiquetage obligatoire des OGM a été réitéré. Dans une proportion de 86%, soit une augmentation de plus de 10 pour cent en trois ans, près de 9 consommateurs québécois sur 10 souhaitent pouvoir faire un choix éclairé en cette matière.¹⁹

De plus les normes et règlements doivent être élaborés selon l'intérêt supérieur des consommateurs et en plus, ils doivent être transparents, rigoureux et compréhensibles. Il est urgent que le Gouvernement développe des mesures pour assurer que les consommateurs puissent prendre connaissance de l'origine et du contenu de ce qu'ils mangent. Le secteur des produits agroalimentaires biologiques est un bon exemple où la confiance des consommateurs doit être préservée.

La rigueur de l'encadrement réglementaire du secteur biologique du Québec ainsi que le système de contrôle et de surveillance incluant la certification, doivent pouvoir garantir l'intégrité de ces produits achetés par un nombre grandissant de consommateurs. À l'instar du projet de réglementation fédéral portant sur

¹⁹ Sondage Léger Marketing, mai 2007 : voir le site de Greenpeace
<http://www.greenpeace.org/canada/fr/actualites/sondage_etiquetageleger_2007>.

l'encadrement des produits biologiques²⁰, toute mesure qui risque de compromettre la rigueur du cadre réglementaire québécois de l'agriculture biologique devrait faire l'objet de discussions formelles auprès des acteurs de la filière concernée incluant les représentants de la société civile, notamment les consommateurs.

La protection de l'appellation biologique est une pierre angulaire de ce secteur de production qui est directement en lien avec l'intégrité des produits offerts et la confiance des consommateurs. Cette protection n'est pas prévue dans le nouveau projet de réglementation fédéral. Pour assurer l'authenticité des produits biologiques importés et produits au Québec et préserver la confiance des consommateurs dans ce secteur, une harmonisation selon les directives du Codex Alimentarius et de la Fédération internationale pour le mouvement de l'agriculture biologique (IFOAM) est indispensable comme exigences minimales.

L'agriculture biologique elle-même est en pleine croissance au Québec et ce, avec peu de soutien étatique surtout en ce qui concerne les coûts liés à la transition vers ce type d'agriculture et les coûts reliés à la certification. Bien plus, l'agriculture biologique est menacée par les avancées des technologies de la science de la vie. En ce moment, les terrains certifiés biologiques font face à la contamination par des organismes génétiquement modifiés. Il est donc essentiel que le Gouvernement prenne les décisions nécessaires pour protéger les terrains agricoles biologiques et aussi pour encourager ce marché émergent. Il doit entamer une sérieuse réflexion quant au développement de zones sans OGM et suivre l'exemple de nombreux pays, régions et de territoires équivalents à nos MRC, qui ont emboîté ce pas : la ville de Powell River en Colombie-Britannique, plus d'une centaine de « counties » (correspondant à nos MRC) aux États-Unis. Dans l'Union européenne, le mouvement a une portée inédite car plus d'une centaine de régions et environ 3500 municipalités sont proclamées zone sans

²⁰ *Règlement sur les produits biologiques* (Projet de) Vol. 140, n° 35 — Le 2 septembre 2006 : voir le site de la Gazette du Canada <<http://canadagazette.gc.ca/partI/2006/20060902/html/regle2-f.html#REFa>>

OGM²¹ Tout récemment, l'Irlande s'est jointe au rang des pays sans OGM tout comme la Suisse il y a deux ans²².

Dans un souci de préserver la confiance du consommateur québécois et de faciliter ses choix, ce dernier doit pouvoir facilement reconnaître les produits issus de l'agriculture biologique et en outre, identifier ceux qui sont le fruit des récoltes québécoises. Pour atteindre cet objectif, le développement et l'implantation d'un logo unique pour les produits biologiques qui sont produits et vendus au Québec, doit être rapidement mis en valeur et diffusé par le biais d'une campagne d'information et de sensibilisation auprès des consommateurs. Pour les rejoindre en plus grand nombre, hormis les moyens traditionnels de communication dont la télévision et les grands journaux, il faut cibler les journaux de quartier, les points de chute du Réseau soutenu par la communauté (programme des « paniers biologiques » chapeauté par Équiterre) ainsi que les organismes communautaires où se déplacent les consommateurs pour chercher diverses informations dont celle liées à l'alimentation.

3.4 La valorisation des produits du Québec

La *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*²³ adoptée l'an dernier mais dont l'entrée en vigueur tarde toujours, a comme objectif notamment de soutenir le développement des produits de chez nous à valeur ajoutée, soit par une méthode de production particulière ou soit par une spécificité, ainsi que d'en assurer leur authenticité.

²¹ Site de CNW, *Yes to GMO-Free Zones Say 58% of Canadians and 62% of PEI residents* (15 mars 2005): voir <<http://www.newswire.ca/en/releases/archive/March2005/30/c9910.html>>

²² Sur le site Green Peace (Blogues) : *Treland verte... sans OGM* (20 juin 2007) : voir <<http://blogues.greenpeace.ca/http://blogues.greenpeace.ca/>>

²³ *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*, L.R.Q., chapitre A-20.03 **NOTE** : « La désignation alphanumérique attribuée à la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants sera valide uniquement à compter de l'entrée en vigueur de la prochaine mise à jour des Lois refondues du Québec prévue à l'été 2007. Entre temps, la référence au chapitre 4 des lois de 2006 demeure la seule valide » voir le site du Gouvernement du Québec : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_20_03/A20_03.html

La question soulevée fait aussi appel au développement de mesures incitatives qui permettront aux producteurs québécois de se tailler une place chez les divers marchés d'alimentation dont les détaillants à grande surface. S'il est vrai que pour certains des consommateurs, le coût de leur panier d'épicerie est une question de survie, il n'en demeure pas moins qu'une campagne de sensibilisation auprès de la population générale est essentielle pour l'informer des tenants et aboutissants quant à ses choix de valoriser l'achat d'un produit agroalimentaire québécois lors de ses prochaines emplettes. Afin d'augmenter, sur le marché québécois, la disponibilité et la proportion d'une diversité d'aliments produits au Québec, une première mesure est celle qui favorise un étiquetage des produits québécois dans les différents types de commerces d'alimentation.

4. Rapprocher le monde agricole des citoyens

4.1 Le développement des circuits longs : séparation marquante entre producteurs et consommateurs de produits alimentaires

Les circuits longs sous-entendent un manque d'information, et un manque d'information qui perpétuent l'existence de ces circuits. À l'heure actuelle, le chemin parcouru par un produit agroalimentaire entre le producteur agricole et le consommateur n'a jamais été aussi long et le consommateur se trouve de plus en plus dans le néant en ce qui a trait à l'origine, les méthodes de productions, la qualité, et les effets sur l'environnement de la production de ses denrées quotidiennes. Or, en Amérique du Nord, les produits alimentaires sont transportés en moyenne 2 600 kilomètres avant de se retrouver sur nos tables²⁴.

Cependant, la tendance actuelle est d'exporter ce que nous produisons et d'importer ce que nous consommons : « au cours de l'année 2000, le Québec a exporté plus de 7 000 tonnes de pommes fraîches alors qu'il en importait presque le double!²⁵» Seulement la moitié de ce qui est produit au Québec est consommé ici²⁶. Si le parcours de nos produits représente une réponse aux exigences du marché, le coût en termes d'énergie s'avère fort inquiétant.

4.2 L'alternative : les circuits courts

L'alternative est un système de circuits courts entre les consommateurs et les producteurs agricoles où l'implication des consommateurs est accrue. Les circuits courts de distribution de produits alimentaires sont caractérisés par un maximum d'un intermédiaire entre ces deux acteurs qui se trouvent chacun à l'extrémité de

²⁴ Brian Halweil (2000), *Where Have All the Farmers Gone ?*, World Watch Magazine, vol. 13, no. 5.

²⁵ Laure Waridel (2003), *L'envers de l'assiette et quelques idées pour la remettre à l'endroit*. Édition Écosociété et Environnement Jeunesse, 64 p.

²⁶ Félicien Hitayezu (2003), *Le consommateur québécois et ses dépenses alimentaires*, BioClips+, vol. 6, no 2, Direction des études économiques et d'appui aux filières, MAPAQ, 12 p.

la chaîne alimentaire.²⁷ En rapprochant, les consommateurs des producteurs les circuits courts répondent à plusieurs besoins des deux parties.

Les circuits courts offrent la possibilité de récupérer une partie de la valeur ajoutée largement concédée aux industries de la transformation et de la distribution. Ce sont des moyens par lesquels les consommateurs peuvent obtenir des produits de meilleure qualité pour des prix abordables, tout en soutenant des formes d'agriculture alternatives. Pour les producteurs, les circuits courts permettent aux familles agricoles de maintenir leurs emplois en milieu rural. D'une perspective plus large, les circuits courts offrent une réponse aux enjeux écologiques de l'agriculture industrielle en diminuant les dépenses énergétiques.

La relation entre le consommateur informé et le circuit court est la suivante : plus le consommateur est informé sur l'origine, le contenu et l'impact environnemental de ses denrées, plus son choix est éclairé. Ainsi, peut-il prendre en compte les externalités de la production de sa nourriture et être mieux outillé dans sa capacité de faire ses choix alimentaires. Le marché émergent de produits biologiques est témoin du pouvoir d'achat des consommateurs informés. Au Québec, le soutien du marché biologique se fait surtout à travers des initiatives alternatives – bref, des circuits courts.

²⁷ Transrural Initiatives (2006), *Longue vie aux circuits courts*, Dossier Transrural, No 313, p. I.

4.3 Encourager les circuits courts

Il existe actuellement une diversité de modèles alternatifs aux épiceries et marchés à grande surface. Il est essentiel que le Gouvernement encourage et soutienne de telles initiatives comme les marchés publics, les marchés de solidarités, les coopératives d'alimentation, les groupes d'achats et les projets d'agriculture soutenus par la communauté, qui sont tous des modèles de distribution de produits alimentaires impliquant un minimum d'intermédiaires. Ces modèles alternatifs ont démontré leur pertinence en regard de plusieurs autres dimensions:

« [Développement] de la culture liée à l'alimentation, prix abordables, grande qualité nutritive, accroissement de la pérennité et de l'équité du système alimentaire et augmentation significative du pouvoir citoyen sur l'alimentation. Ces initiatives devront être prises en considération dans une politique de l'alimentation puisqu'elles représentent bien plus que des solutions de rechange au modèle traditionnel, mais de nouveaux modèles à développer et à consolider.»²⁸.

²⁸ *Mémoire CoMob supra* note 5 à la p.44.

5. Un rendez-vous à la saine alimentation pour tous les consommateurs du Québec

5.1 Politiques agricoles et agroalimentaires fragmentées : appel à une approche intégrée

À l'heure actuelle, les politiques qui touchent de près ou de loin la production agricole et le secteur agroalimentaire sont fragmentées. Il y a donc nécessité d'adopter une approche intégrée pour mieux concilier les mandats divergents des différents ministères et agences gouvernementaux. Les programmes gouvernementaux qui ciblent ces domaines semblent souvent contradictoires tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral. La réglementation de l'industrie agroalimentaire doit mieux prendre en compte les intérêts des consommateurs dans un objectif premier qui permettra de nourrir la population du Québec. Autrement dit, il doit s'agir d'une reconnaissance transversale du droit à l'alimentation reflétée dans le mandat des ministères. Dans cette optique, une telle reconnaissance contribuera à faciliter le choix de consommer des aliments qui font partie d'une saine alimentation. La politique alimentaire, comme celle proposée par le Comité de mobilisation pour une politique nationale de l'alimentation au Québec, est une politique transversale où la garantie d'une alimentation saine et accessible pour tous les Québécois et en tout temps, est au cœur de ses recommandations.

Au Québec, le Ministère de l'agriculture, pêche, et alimentation (MAPAQ), le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP), et le Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) influencent la réglementation de l'industrie agroalimentaire québécoise. Selon le MAPAQ, sa mission est « d'influencer et de soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable. » Le mandat du MAPAQ s'étend aux domaines de production animale et végétale; pêcheries et aquaculture; transformation et distribution; restauration et vente au détail, et consommation des aliments. Les intérêts des consommateurs québécois sont donc

touchés par les interventions du MAPAQ dans les domaines de production, de transformation, de commercialisation et de consommation des produits agricoles, marins et alimentaires.

La mission du MDDEP, quant à elle, est orientée vers la protection de l'environnement et des écosystèmes du Québec, toujours dans une perspective de développement durable. Le MDDEP vise surtout à réduire les effets néfastes de la production agricole sur l'environnement, comme la contamination de l'eau et la détérioration du territoire, mais il semble essentiel que ce ministère puisse mieux intégrer les besoins des consommateurs dans leurs orientations.

À première vue, le MSSS, a un mandat qui semble plutôt éloigné de la réglementation agroalimentaire. Cependant, sa participation est indispensable dans l'élaboration de politiques et réglementations qui peuvent influencer la qualité nutritive des aliments offerts à la population. En effet, le MSSS s'intéresse à ce que mangent les Québécois et a une responsabilité par rapport à leur santé qui s'étend à la promotion des choix nutritifs visant leur bien-être.

Les orientations sur « l'Art de vivre » ciblées dans le Guide Santé du MSSS recommande le Guide alimentaire canadien pour manger sainement pour guider les consommateurs dans leurs choix nutritifs²⁹. Le Guide propose des aliments frais plutôt que des produits transformés. Or, cette tendance n'est pas mise à l'avant-scène par le MAPAQ dont l'appui est donné majoritairement à l'industrie de transformation des produits alimentaires.

Bien que le MAPAQ prétende s'orienter vers le développement durable, l'histoire témoigne d'une emphase surtout sur la production agricole à tout prix :

« Le processus d'intensification de l'agriculture québécoise des dernières décennies, caractérisé entre autres par une concentration des activités de production, une augmentation de la taille et une spécialisation des exploitations, de même que par des progrès technologiques et un recours massif à des intrants provenant de

²⁹ MSSS, *Nutrition : les recommandations de base* : voir
< <http://www.guidesante.gouv.qc.ca/fr/fiche/2101-03.htm> >

l'extérieur de la ferme, aura contribué à accroître considérablement la productivité du secteur agricole. Cette « modernisation » de l'agriculture a par ailleurs été largement encouragée et soutenue par un ensemble de programmes et de politiques agricoles qui sont venus offrir une plus grande stabilité aux entreprises face aux risques que peuvent entraîner les défaillances du marché ou les aléas du climat. Cependant, cette intensification de l'agriculture aura aussi favorisé un accroissement important des pressions exercées sur les ressources, entraînant des conséquences notables sur l'environnement qui, au fil des années, se sont manifestées tout particulièrement par la contamination de l'eau, la dégradation des sols et la détérioration des habitats et de la biodiversité. »³⁰

Cet appui de programmes de soutien des prix du marché et de subventions pour l'utilisation d'intrants serait en conflit avec la définition de développement durable adopté par le MDDEP:

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »³¹

En définitive, les politiques et réglementations des ministères du DDEP, de l'APA et de la SSS doivent, dans un avenir proche, être réorientées pour garantir une accessibilité et un approvisionnement d'aliments sains pour la population québécoise tant en milieu urbain qu'en milieux rural et éloigné. Pour ce faire, **nous suggérons la mise sur pied d'une table interministérielle ayant comme visée première celle de nourrir tous les consommateurs québécois.** De plus, les représentants des trois ministères devront déterminer des mesures concrètes appuyant la stratégie mondiale sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé de l'OMS.

Pour assurer d'une part, la transparence des démarches et actions émergentes de cette table interministérielle et d'autre part, la participation des consommateurs québécois, **nous suggérons aussi la création d'un site Internet interactif.** Un tel site permettra au grand public d'être informé sur les différentes facettes liées à

³⁰ Denis Boutin, *Vers une politique agricole visionnaire*, Conférence prononcée lors du 67^e Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec, (Ministère de l'Environnement, juin 2004) : voir <http://www.menv.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/publi/tendance-perspect.htm>

³¹ Ceci est la définition adoptée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le « Rapport Brundtland ».

l'alimentation et sur les démarches entamées par le Gouvernement et les ministères concernés pour garantir en premier lieu son accès à tous. La création de ce site Internet interactif doit être diffusée dans différents milieux à travers la province : organismes communautaires oeuvrant en sécurité alimentaire, écoles, détaillants alimentaires incluant les épicerie de quartier ainsi que les modèles alternatifs que sont notamment les marchés publics.

5.2 Nutrition, culture alimentaire, et la santé des québécois

Les habitudes alimentaires des consommateurs québécois modernes sont liées à une croissance de maladies chroniques. Les difficultés reliées à la conciliation travail-famille et la perte du savoir culinaire contribuent à l'essor du marché des produits agroalimentaires transformés : mets congelés, visites aux restaurants, etc. Au Québec, la consommation de dîners précuits a augmenté de 470% tandis que les autres aliments transformés ont enregistré une croissance de plus de 700%³².

Cependant, le lien est bien établi entre les maladies chroniques et la surconsommation d'aliments riches en acides gras saturés, gras trans, sucre et sel; substances qui se trouvent en grande quantité dans les aliments transformés et les boissons³³. En 2004, 57% des québécois affichaient un excès de poids³⁴ tandis qu'en 2005 environ 550 000 Québécois souffraient de diabète³⁵.

Des études ont confirmé, que la consommation d'une quantité insuffisante de fruits et de légumes peut augmenter le risque de souffrir de maladies chroniques, comme le cancer et la maladie cardiovasculaire.³⁶ Une consommation appauvrie en nutriments comme le zinc, le cuivre, le sélénium et les vitamines A, C et D, peut affaiblir le système immunitaire et augmenter la susceptibilité aux

³² Félicien Hitayezu (2003). *Le consommateur québécois et ses dépenses alimentaires*, BioClips+, vol. 6, no 2, Direction des études économiques et d'appui aux filières, MAPAQ, 12 p.

³³ *Mémoire CoMob*, supra note 5 à la p. 55.

³⁴ Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (2006). *Agriculture et agroalimentaire : choisir l'avenir*. Document de consultation, 49 p.

³⁵ Diabète Québec (2005), *Fiche d'information sur le diabète* : voir <http://www.diabete.qc.ca/html/le_diabete/pdf/FICHE_DICE.pdf>

³⁶ Janet Che et Jiajian Chen (2001), *L'insécurité alimentaire dans les ménages canadiens*, Rapports sur la santé, vol. 12, no. 4 :11-24 (Statistique Canada, no 82-003 au catalogue), p. 20.

infections³⁷. Une recherche sur le contenu en éléments nutritifs de 43 fruits et légumes, fondée sur des données du U.S. Department of Agriculture, constate un déclin alarmant du taux de vitamines et minéraux dans les fruits et légumes depuis 60 ans³⁸.

Cela dit, la recherche et le développement ciblant la qualité nutritive des aliments produits doit être soutenue d'une part et d'autre part, la qualité des aliments importés doit être mieux contrôlée par une réglementation plus stricte. En clair, cela implique d'envisager toute mesure incitative et éducative envers l'industrie de la transformation alimentaire pour laisser une plus grande place aux aliments ciblés par la nouvelle mouture du Guide alimentaire canadien.

Malgré le fait que le *Guide alimentaire canadien pour manger sainement* recommande de 5 à 10 portions de fruits et légumes par jour, il n'y a que 30% des Canadiens qui respectent cette recommandation. Toutefois, des initiatives telle que le programme 0-5-30 (0 tabagisme – 5 portions de fruits et légumes – 30 minutes d'activité physique) de la Direction de la santé publique ont eu des impacts positifs. À l'échelle canadienne, les Québécois sont ceux qui consomment le plus de fruits et de légumes³⁹. Un constat encourageant qui démontre que le changement des habitudes alimentaires des consommateurs est possible par le biais de vastes campagnes d'information et de sensibilisation diffusées dans divers lieux et par divers outils qui emploient un langage claire et facilement compréhensible.

Outre la grande disponibilité des produits agroalimentaires transformés, il y a une tendance accentuée qui fait apparition sur les tablettes des détaillants alimentaires, les aliments fonctionnels dont les pré et probiotiques, les Oméga3 et bien plus encore. D'une part, les consommateurs s'interrogent sur les allégations santé qui

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Donald Davis et al. (2004), *Changes in USDA Food Composition Data for 43 Garden Crops, 1950 to 1999*, Journal of the American College of Nutrition, Vol. 23, no. 6 :669-682.

³⁹ Statistique Canada, *Consommation de fruits et légumes, selon le sexe, population à domicile de 12 ans et plus, Canada, provinces, territoires et certaines régions sociosanitaires*, 2005 : voir <http://www.statcan.ca/francais/freepub/82-221-XIF/2006001/tables/t002e_f.htm>

s'y rattachent et veulent en savoir davantage sur les bienfaits de ces aliments comme source de prévention. Hormis cette préoccupation, l'encadrement réglementaire de ces aliments fonctionnels est inexistant et en ce sens, des mesures doivent être prises par les autorités gouvernementales compétentes afin que la protection du consommateur québécois soit assurée.

Option consommateurs reconnaît qu'une partie de la population québécoise recherche ces produits à valeur ajoutée dans un souci de prévention et d'un meilleur état de santé. En contrepartie, de nombreux consommateurs n'ont même pas la capacité de s'alimenter selon les aliments suggérés par le *Guide alimentaire canadien* et qui font partie d'un panier d'épicerie de base. Des efforts doivent être déployés pour réunir les acteurs concernés dont, mais non exclusivement, le Gouvernement, l'industrie agroalimentaire et des groupes communautaires oeuvrant en sécurité alimentaire pour, a priori, soutenir le développement d'initiatives comme les épicerie de quartier et les marchés et mettre en place des mesures pour assurer leur pérennité afin que tous les consommateurs du Québec puissent se nourrir selon les aliments suggérés par le *Guide alimentaire canadien*.

5.3 Encourager le virage santé

Rappelons que les dépenses reliées au fonctionnement de notre système de santé compte pour la plus large part du budget québécois. Le bien-être des Québécois, ainsi que la productivité des travailleuses et travailleurs et la croissance économique sont tous dépendants de la santé de la population. Par conséquent, l'amélioration de l'état de santé de nos citoyens est à l'agenda de nombreux organismes tant gouvernementaux que non gouvernementaux et l'intérêt envers ce que les consommateurs québécois choisissent de mettre dans leur assiette n'a jamais autant fait partie de l'actualité.

Changer les habitudes des consommateurs est certes un défi mais il est d'une importance cruciale. Les consommateurs québécois font face à des choix complexes en matière d'alimentation lorsqu'ils se déplacent pour acheter des

produits agroalimentaires. Par conséquent, il nous faut une approche intégrée avec des mesures incitatives aux producteurs agricoles, aux transformateurs, aux détaillants et aux restaurateurs⁴⁰. La politique alimentaire comme celle présentée par le Comité de mobilisation pour une politique nationale de l'alimentation au Québec est un modèle cohérent de par son approche intégrée fondée sur neuf dimensions préalablement soulignées. Ce modèle invite à la réflexion sur les nouvelles pistes qui mèneront vers une meilleure alimentation pour la population qui doit être informée et elle-même impliquée dans le processus. Avant tout, une telle politique s'élabore à partir du principe que l'alimentation est un droit fondamental qui doit être reconnu comme le sont l'éducation et la santé.

5.4 L'alimentation comme droit fondamental : rappelons les engagements du Québec

(Notons que les prochains paragraphes qui font un état sommaire du portrait juridique du droit à l'alimentation font référence à certains passages du mémoire rédigé par le Comité de mobilisation pour une politique nationale de l'alimentation au Québec dont Option consommateurs est signataire.)

En 1976, le gouvernement du Québec s'était engagé à mettre en oeuvre les droits économiques, sociaux et culturels⁴¹, incluant le droit à un niveau de vie suffisant⁴². La reconnaissance juridique du droit à l'alimentation est une réalité en soit comme en témoignent les textes suivants :

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels⁴³ est l'instrument juridique sur lequel repose essentiellement la revendication du droit

⁴⁰ *Mémoire CoMob, supra note 5 à la p. 27, citant Sean B. Cash (2004), Harmoniser la politique alimentaire avec les préoccupations croissantes en matière de santé et de bien-être : une analyse documentaire des problèmes qui affectent le Gouvernement, l'industrie et la société civile. Résumé du document. Agriculture et agroalimentaire Canada, 219 pages, à la p. 1.*

⁴¹ Le Canada a ratifié le Pacte international, le 19 mai 1976 et le Québec, le 21 avril 1976. [1976] R.T. Can. no 46; R.E.I.Q. (1984-89), no 1976 (3), p. 808. Date d'entrée en vigueur pour le Canada et pour le Québec : 19/8/76.

⁴² Ligue des droits et libertés du Québec, *Le Rapport social 2005 – Nos droits bafoués par nos gouvernements*; (2005).

⁴³ Haut-Commissariat aux droits de l'homme, *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, Ass. Gén. Résolution. 2200A (XXI) adoptée : 16 décembre 1966 ; entrée en vigueur : 3 janvier 1976.

au niveau de vie suffisant. Le Pacte découle de la Déclaration universelle qui affirme à l'article 25 (1) que « [t]oute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation [...] ».

Il y a lieu de réaffirmer les engagements du Québec à l'égard du Pacte :

« Article 11

Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les États parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie [nos italiques].

Les États parties au présent Pacte, reconnaissant le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim, adopteront, individuellement et au moyen de la coopération internationale, les mesures nécessaires, y compris des programmes concrets [nos italiques].

[...]».

La *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*⁴⁴ est innovatrice car elle représente l'unique législation qui, à l'échelle canadienne, a incorporé les droits économiques et sociaux dans un chapitre complet.⁴⁵ La vision première de la *Charte* repose sur le respect de la dignité humaine :

« Considérant que le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix⁴⁶ ».

D'emblée, la dignité inclut le besoin de se nourrir ainsi que le droit à l'alimentation. Sa mise en œuvre implique la capacité d'une personne « à satisfaire ses besoins fondamentaux à commencer par la sécurité et le droit à

⁴⁴ *Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q., c. C-12 [ci-après *Charte*].

⁴⁵ *Charte*. Chapitre IV de la partie I (articles 39 à 48 inclusivement).

⁴⁶ *Charte*, 3e considérant.

l'intégrité physique, le besoin de se nourrir et se loger »⁴⁷. La Cour suprême⁴⁸ bien qu'elle n'a pas su reconnaître la prépondérance ni la force des droits économiques et sociaux devant les tribunaux, il n'en demeure pas moins que ces derniers appellent l'État québécois à s'engager à faire le maximum de ce qui est raisonnable pour assurer la mise en œuvre de cette catégorie de droits.

Dans cette perspective, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*⁴⁹ fût unanimement adoptée par l'Assemblée Nationale. De ce fait, la notion de filet social et économique a trouvé place dans l'agenda politique permettant de redonner une place légitime et indéniable à la notion de dignité humaine comme il se doit. L'article 9 consacre le droit à l'alimentation :

« Article 9 (4)

[...] favoriser, pour les personnes et les familles en situation de pauvreté, l'accès, en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à un coût raisonnable [...] ».

En ce qui concerne les enfants du Québec, l'article 33 du *Code civil du Québec*⁵⁰ ainsi que la *Convention relative aux droits de l'enfant*⁵¹ exigent que l'État s'engage à reconnaître l'intérêt de l'enfant. Le gouvernement du Québec s'est déclaré lié par cette *Convention* notamment par l'article suivant :

« Article 27

1. Les États parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

[...]

⁴⁷Pierre Marois, président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *La pauvreté et l'exclusion : les plus importants problèmes de droits et libertés*, allocution devant Centraide Québec, (11 mai 2005).

⁴⁸Gosselin c. Québec (Procureur général), 2002 CSC 84, [2002] 4 R.C.S. 429 Date: 19 décembre 2002.

⁴⁹L.R.Q., c. L-7.

⁵⁰*Code civil du Québec* L.R.Q. 1991, c.64.

⁵¹ *Convention relative aux droits de l'enfant*, Ass. Gén. Résolution 44/25 adoptée : 20 novembre 1989; entrée en vigueur : 2 septembre 1990.

3. Les États parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en oeuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement [nos italiques] ».

Bien qu'il reste du chemin à faire pour la mise en œuvre des ces droits sociaux et économiques, la *Charte des droits et libertés* et la *Loi concernant l'exclusion sociale* sont la résultante positive d'efforts de la communauté québécoise .Pour reprendre les propos du professeur Pierre Issalys envers « cette avancée en droit », elle doit être suivie sur le plan politique par des actions concrètes même si jusqu'ici, elles ne sont pas « à la hauteur des attentes engendrées par cette *Loi* »⁵².

5.5 Inégalité et insécurité alimentaire chez les consommateurs québécois

Selon M. Clément Bergeron, directeur général de l'Association québécoise des banques alimentaires et des Moissons, « [d]epuis quatre ans, nous voyons arriver une nouvelle clientèle [...]. Des gens seuls, qui travaillent au salaire minimum et qui n'arrivent plus. [...] Il y a aussi les crises. [...] Quand quelqu'un vient nous voir, on ne regarde pas dans quelle voiture il arrive, [...]. Une situation d'urgence, c'est une situation d'urgence»⁵³.

Les familles socio-économiquement défavorisées ont de plus en plus de difficulté à se nourrir sainement et en quantité suffisante. Une fois les dépenses courantes payées (logement dont un logement salubre, chauffage, vêtements, transport), la part du budget qui est compressible est celle liée à l'alimentation. « Le coût des aliments est plus élevé dans les quartiers pauvres et il se peut que le déplacement pour aller magasiner dans les quartiers où les prix sont moins élevés ne soit pas toujours possible»⁵⁴.

⁵² Myriam Jézéquel, *La loi contre la pauvreté : une avancée ou un recul ?*, (2005).

⁵³ S. Bérubé, *350 000 Québécois visitent les banques alimentaires*⁵⁰, La Presse, (29 mars 2006).

⁵⁴ S. Chevalier, N. Ratté, *Un problème de santé publique: la hausse de la prévalence de l'obésité au Canada, au Québec et à Montréal* –Chronique Prévention en pratique médicale de l'Agence de la santé et

Nombreuses sont les études qui affirment que ce sont les consommateurs les plus vulnérables au plan socio-économique qui « tendent à être en moins bonne santé »⁵⁵. S'il est vrai d'affirmer que l'espérance de vie de tous les Canadiens s'est accrue pour tous les quartiers, riches, moyens et pauvres, il n'en demeure pas moins qu'une étude de Statistique Canada menée de 1971 à 1996 et publiée en 2002, constate que ce sont « [l]es Canadiens dans le quintile urbain le plus pauvre [qui] ont dû attendre [25 ans] pour atteindre l'espérance de vie du quintile le plus riche il y a 25 ans [nos soulignés] »⁵⁶. En fait, les Canadiens à revenu élevé vivent plus longtemps que ceux à revenu moyen et ces derniers, ont une durée de vie plus importante que celle des Canadiens les plus pauvres dont l'état de santé est le plus précaire comparativement aux autres catégories⁵⁷.

Une importante proportion de la population québécoise souffre d'une situation économique qui l'empêche de se nourrir adéquatement, tant en termes quantitatifs que qualitatifs. En 1998-1999, 35 % des personnes vivant dans un ménage à faible revenu vivaient dans des conditions d'insécurité alimentaire⁵⁸. Pour les membres des ménages prestataires de l'assistance-emploi, la prévalence de l'insécurité alimentaire grimpait alors à 58 %⁵⁹. Bien que d'autres causes de nature non-économique puissent contribuer,⁶⁰ il demeure que le revenu disponible pour l'alimentation doit être reconnu comme le principal facteur d'insécurité alimentaire⁶¹. À titre d'exemple, le fait de ne pas savoir cuisiner n'apparaît pas

des services sociaux de Montréal (18 avril 2005). Données tirées de: Statistique Canada, *Enquête nationale sur la santé de la population- Obésité: un enjeu en croissance*, Le Quotidien, (7 avril 2005").

⁵⁵ Institut canadien d'information sur la santé – Initiative sur la santé de la population canadienne, *Améliorer la santé des Canadiens* (2004) à la p.24.

⁵⁶ R. Wilkins, J.-M. Berthelot, E.N.G. *Tendances de la mortalité selon le revenu de quartier dans les régions urbaines du Canada de 1971 à 1996*, Rapports sur la santé–Supplément, Ottawa, Statistique Canada, catalogue n°82-003-XFP,2002,13, 1-28 dans *Améliorer la santé des Canadiens* (révision septembre 2004), Institut canadien d'informations sur la santé – Initiative sur la santé de la population canadienne, à la p.25.

⁵⁷ Institut canadien d'information sur la santé – Initiative sur la santé de la population canadienne, *Améliorer la santé des Canadiens* (2004) à la p.26.

⁵⁸ *Mémoire Comob, supra note 5* à la p. 30, citant Janet Che et Jiajian Chen (2001) *L'insécurité alimentaire dans les ménages canadiens*. Ottawa: Statistiques Canada, Rapports sur la santé, vol 12, no 4: 11-24.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Notons certaines difficultés personnelles reliées aux compétences budgétaires et culinaires ou au manque d'accessibilité des produits alimentaires pour expliquer l'insécurité vécue par certains ménages.

⁶¹ *Mémoire Comob, supra note 5* à la p. 31.

comme un obstacle fondamental pour bien se nourrir quand on détient les ressources financières suffisantes.

En 2005, une personne seule apte au travail mais prestataire d'assistance-emploi ne pouvait compter que sur 566 \$ par mois⁶². Or, cela ne représente que 33 % du seuil de faible revenu tel qu'établi par Statistique Canada et ne suffit pas pour combler les besoins :

« Une récente étude du Dispensaire diététique de Montréal a montré qu'il en coûte minimalement 6,60 \$ par jour à une personne seule pour arriver à se nourrir convenablement, sans aucune possibilité d'achat de mets commerciaux,⁶³ pour un montant mensuel d'environ 200 \$. Considérant que le prix des loyers peut facilement atteindre 400\$ et que les autres besoins de base ne sont pas encore comblés, le manque à gagner est immense et c'est l'alimentation des personnes qui en fait les frais »⁶⁴.

La plus récente étude du Dispensaire diététique de Montréal (DDM) sur le coût du panier à provisions nutritif (PPN) a montré des disparités de prix importantes entre les différents quartiers de Montréal⁶⁵. Cette étude nous apprend que même si le prix du PPN n'est pas nécessairement plus élevé dans les quartiers défavorisés, il est souvent moins cher dans les territoires au statut socioéconomique plus élevé⁶⁶. Nous pouvons constater une telle disparité de prix entre les différentes régions du Québec :

« Ceci est particulièrement probant pour les régions éloignées des grands centres qui doivent assumer des coûts parfois exorbitants reliés au transport des denrées. La réalité du Grand-Nord québécois en est un vibrant exemple. Ici encore, la logique marchande se confronte douloureusement à la nécessité d'assurer l'alimentation adéquate de la population »⁶⁷.

⁶² Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (2006) *Prestation de base*. Gouvernement du Québec : voir <<http://www.mess.gouv.qc.ca/securite-du-revenu/programmes-mesures/assistance-emploi/prestation-de-base.asp>>

⁶³ Marie-Paule Duquette, Théa Demers et Jackie Demers (2006) *Étude sur le coût du panier à provisions nutritif dans divers quartiers de Montréal*. Rapport synthèse, Dispensaire diététique de Montréal en collaboration avec la Direction de santé publique de Montréal.

⁶⁴ *Mémoire Comob, supra note 5* à la p.31.

⁶⁵ *Mémoire Comob, supra note 5* à la p. 38.

⁶⁶ Marie-Paule Duquette, Théa Demers et Jackie Demers, *op. cit.*

⁶⁷ *Mémoire Comob, supra note 5* à la p. 38.

L'accessibilité d'une alimentation saine demeure toujours un problème. Les consommateurs ne devraient pas devoir se déplacer en automobile ou en transport en commun pour se procurer les aliments nécessaires au maintien de leur santé. Actuellement, la distribution alimentaire sur le territoire québécois est inégale et inéquitable⁶⁸. À titre d'exemple :

« [...] À Montréal, une étude de deux quartiers socioéconomiquement différents avait [...] mis en relief l'accès à une moins grande variété d'aliments, de moindre qualité et de prix plus élevé dans le secteur défavorisé. »⁶⁹

La compétition du libre marché a sans doute contribué à cette répartition inquiétante :

« La vive compétition entre les chaînes d'alimentation, découlant notamment de la pression des actionnaires à la recherche de meilleures marges de profits, a certes pu favoriser une tendance à la baisse des denrées alimentaires mais a aussi engendré la fermeture d'épiceries jugées moins rentables. Il en a aussi résulté l'ouverture de « mégamarchés » d'alimentation souvent situés près des grands axes routiers et à proximité de nouvelles zones de développement résidentiel, zones moins coûteuses en taxes pour les entreprises et où habitent généralement des populations plus aisées sur le plan économique. Ces « mégamarchés » sont généralement peu accessibles par le transport en commun, et donc peu profitables pour la population qui n'a pas les moyens d'avoir une voiture »⁷⁰.

5.6 Rendre l'alimentation plus accessible

Le gouvernement devrait prendre des mesures positives pour rendre une alimentation saine accessible à tous les québécois. Premièrement, le Gouvernement devrait reconnaître un panier alimentaire de base pour assurer la bonne santé des consommateurs. En second lieu, il faudrait prendre les mesures nécessaires pour contrôler le prix des aliments contenus dans ce panier tout en

⁶⁸ *Mémoire Comob, supra note 5* à la p. 42.

⁶⁹ Lise Bertrand (2006) *Les disparités dans l'accès à des aliments santé à Montréal. Une étude géomatique*, Direction de santé publique de Montréal.

⁷⁰ *Mémoire Comob, supra note 5* à la p. 43.

instaurant des programmes visant à baisser le coût de transport lié à la distribution de ces aliments dans les régions où ils sont moins accessibles.

Mais encore, le Gouvernement devrait favoriser les circuits courts entre producteurs et consommateurs en encourageant les marchés publics, les marchés de solidarité, les coopératives d'alimentation, les groupes d'achats et les projets d'agriculture soutenus par la communauté. Ces initiatives de distribution devraient être renforcées par un appui concourant du développement de la production locale et régionale.

Finalement, les consommateurs devraient avoir un plus grand accès au processus décisionnel des politiques alimentaires. À cette fin, le Gouvernement devrait soutenir les groupes de citoyens et les groupes communautaires dans leurs efforts pour répondre aux besoins alimentaires particuliers à leurs milieux. Plus précisément, le Gouvernement devrait reconnaître les orientations des comités d'action en sécurité alimentaire, comme cela existe notamment dans les villes de Montréal et de Laval. De plus, le Gouvernement devrait initier de telles concertations locales dans les zones socio-économiquement défavorisée et/ou éloignées pour que des solutions soient identifiées de manière à ce qu'elles répondent aux vrais besoins des consommateurs.

5.7 Les modèles alternatifs d'approvisionnement alimentaire :

Le recul des épiceries de quartier

Un sondage Léger Marketing réalisé au Québec en 2004 a montré que la proximité constitue le premier critère des consommateurs dans le choix d'un magasin d'alimentation.⁷¹ Cependant, une consolidation des réseaux de distribution des aliments rend une alimentation saine et abordable de moins en moins accessible pour les consommateurs défavorisés. Ceci représente une discrimination flagrante et à laquelle le Gouvernement doit faire face.

⁷¹*Mémoire Comob, supra note 5* à la p. 43, citant Jeffrey J Hubert (2004), *À l'écoute des tendances*, L'alimentation, janvier-février.

Entre les années 1990 et 2003, le nombre d'épiceries au Canada est passé d'environ 33 500 magasins à environ 24 000, ce qui représente une baisse de 28%.⁷² Cependant, les ventes par magasin ont plus que doublé. Or, la concentration de magasins d'alimentation au détail continue d'augmenter, et les cinq plus grands détaillants en alimentation au Canada génèrent environ 60% des ventes alimentaires nationales alors qu'ils en produisaient 50% il n'y a que dix ans.⁷³ En contrepartie, les magasins indépendants ont vu leur part reculer de 47% à 39% pendant la même période. Cette « rationalisation » du marché a eu comme conséquence de concentrer les magasins à grande surface dans les quartiers où il est possible de réaliser les plus grandes marges de revenus.

Quel sera l'avenir des épiceries de quartier? La disparition de ces épiceries a comme conséquence des effets importants sur l'accessibilité, la qualité, et le prix des produits alimentaires. Le recul des épiceries a un effet encore plus prononcé sur les problèmes d'alimentation des consommateurs québécois qui résident dans les quartiers défavorisés. De nombreux consommateurs québécois vivent l'insécurité alimentaire en raison de leur faible revenu et de l'inaccessibilité d'aliments de qualité abordables.

Les Conseils de politique alimentaire (Food Policy Council) et les groupes d'achat : reconnaître et répondre aux besoins de sa population

Un développement récent dans la lutte contre l'insécurité alimentaire est la création de Conseils de Politique Alimentaire (CPA) – Food Policy Councils (FPCs) – dans plusieurs métropoles canadiennes. Cette tendance reflète une reconnaissance croissante que tous les Canadiens sont affectés par les décisions liées à la nourriture, surtout ceux qui vivent en milieu urbain. Cela reflète également le fait que les gouvernements locaux reconnaissent de plus en plus leur rôle dans le développement de systèmes alimentaires durables et équitables pour

⁷² Eileen Krakar et Kim Longtin (2005) *Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien* (Ottawa : Agriculture et Agroalimentaire Canada), p.45 : voir < <http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection/A38-1-1-2005F.pdf> >

⁷³ *Ibid.*

leurs citoyens. Jusqu'à présent, les villes de Montréal, Laval, Toronto, Vancouver, Ottawa, et Kamloops ont établi des Conseils de politique alimentaire.

Les CPA ont une légitimité dans leur capacité de faire état de la situation de sécurité alimentaire dans leur milieu. Généralement, ils sont composés d'organismes et d'individus qui reflètent le spectre large des enjeux liés à la sécurité alimentaire. Le Comité de mobilisation pour une politique nationale de l'alimentation au Québec auquel Option consommateurs participe, a ciblé neuf dimensions à prendre en compte dans toute politique qui permettra à tous les Québécois de se nourrir en tout lieux et en tout temps dont entre autres, le pouvoir d'achat, le prix des aliments, l'accès physique, l'innocuité, la qualité nutritive, la diversité alimentaire et le pouvoir citoyen.

Grâce à l'expertise et à la vision des CPA, ils sont en mesure de prioriser les besoins locaux et d'établir des programmes efficaces pour répondre aux besoins ciblés de leurs citoyens qu'ils représentent. Ces Conseils vont parfois même gérer des programmes de circuits commerciaux courts qui servent à rapprocher les consommateurs des producteurs.

L'exemple du Good Food Box (GFB – la boîte de bonne bouffe) illustre un partenariat qui favorise le lien de proximité entre les producteurs et les consommateurs et en plus, permet de répondre aux besoins des citoyens qui sont en situation de difficultés socio-économiques. Il s'agit d'un projet parmi les multiples projets et programmes coordonnés par Food Share Toronto (FST): cuisines collectives, jardins, programmes de nutrition, programmes de formation professionnelle, marchés de producteurs, etc. FST est né en 1985 d'une initiative menée par le maire M. Art Eggeleton. La mission première de FST est celle de la lutte contre l'insécurité alimentaire dans la grande région de Toronto.

Bien que le GFB a été créé en 1991 d'un projet développé par le Toronto Food Policy Council, depuis 1993, le GFB est chapeauté par le FST : 4000 boîtes de fruits et légumes frais sont livrées à chaque mois dans 200 organismes dont la

gestion est assurée par des bénévoles. Le GFB est un groupe d'achat à grande échelle et représente une alternative aux banques alimentaires qui ne répondent pas adéquatement aux besoins ciblés des citoyens vivant dans la région urbaine. Un projet qui s'est inspiré des exemples à succès que sont le Seikatsu Club du Japon ainsi que le Citizen's Action Against Hunger and Poverty du Brésil⁷⁴.

À Sherbrooke, les Amis de la terre ont mis sur pied un marché de solidarité régional où l'agriculture est valorisée de manière à ce que « tant les consommateurs que les producteurs soient gagnants ». Via l'Internet, presque 500 consommateurs membres du groupe d'achat font de 40 à 45 % de leurs emplettes selon la disponibilité des produits offerts et affichés par une vingtaine de producteurs : viande, produits laitiers, pain, fruits et légumes dont certains sont biologiques. Outre l'accès aux produits frais et locaux, le consommateur « sait ce qu'[il] mange vraiment »⁷⁵.

Des projets innovateurs intégrés : des initiatives à soutenir

Le Regroupement des cuisines collectives du Québec en partenariat avec Équiterre ont su brillamment mettre en place un projet pilote favorisant l'accès des produits biologiques aux participants de diverses cuisines collectives (CC) de la province. Un producteur d'une région livre directement à une CC de sa région. Résultat, les participants concoctent des plats avec des aliments biologiques frais et locaux à moindre coût. Bien plus, leur qualité de vie est enrichie de par le développement des liens et du partage de connaissances avec le producteur comme le souligne Nadine Bachand d'Équiterre⁷⁶.

⁷⁴Kathryn Scharf, *The Good Food Box: A Case Study of an Alternative Non-Profit System for Fresh Fruit & Vegetable Distribution* dans *Toward Hungerproof Cities* (IDRC), éd. Mustafa Koc, Rod MacRae, Jennifer Welsh : voir le site de Food Share <<http://www.foodshare.net/goodfoodbox12.htm>>

⁷⁵ L'Épicerie sur le site de Radio-Canada (10 janvier 2007) : voir <http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/lepicerie/niveau2_12907.shtm>

⁷⁶ Communiqué de presse, *Le Regroupement des cuisines collectives du Grand Plateau est associée à une ferme biologique*, (5 octobre 2006) : voir <http://www.equiterre.qc.ca/organisme/sallePresse/docs/equiterre_garderiebio_RCCGP.pdf>

La Table de concertation et d'intervention pour une garantie alimentaire (CIGAL) est située dans l'un des quartiers les plus démunis de Montréal, le quartier Centre-sud, qui inclut également le quartier Sainte-Marie, un « quartier ciblé et sensible » comme le reconnaît la Ville de Montréal. Le quartier Sainte-Marie fait d'ailleurs l'objet d'un projet de revitalisation urbaine intégré (RUI) grâce à une entente signée entre la Ville et le gouvernement du Québec⁷⁷ permettant de lutter contre l'exclusion sociale et de réduire la pauvreté.

Les résidents du quartier Centre-sud font partie de cette réalité en lien avec une espérance de vie réduite comparativement aux quartiers favorisés, un constat souligné précédemment. Près de 20 organismes communautaires participent activement à la Table Cigal. Ces organismes offrent différents services d'aide alimentaire aux résidants du quartier dont entre autres, le dépannage d'urgence, la distribution alimentaire, les magasins partage, les repas communautaires, les cuisines collectives, les popotes roulantes et les groupes d'achat. Ensemble, ils développent leurs connaissances des besoins de la population en matière de sécurité alimentaire pour être mieux outillés à répondre à ces derniers et développer des projets ciblés⁷⁸.

Bâtir la sécurité alimentaire dans Ste-Marie (partenariat avec l'arrondissement Ville-Marie) vise un créneau de la population du quartier Sainte-Marie qui a des besoins particuliers: les personnes seules, les aînés et les familles du quartier. Des initiatives sont menées pour mettre sur pied « des cuisines collectives et des cuisines de purées pour bébés, des repas économiques pour les aînés, des dîners économiques en milieu scolaire pour les jeunes ainsi qu'un groupe d'achats »⁷⁹

⁷⁷ *Le projet de revitalisation urbaine intégrée dans Sainte-Marie – Bilan et perspectives*. Notes pour une intervention de Monsieur Martin Lemay, Montréal, le 4 novembre 2004 : voir <http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arr_vm_fr/media/documents/Publications_urbanisme_interventiondumaireF.pdf>

⁷⁸ Site Internet de la Table Cigal – à la section *mission* : voir <<http://www.tablecigal.org/index.html#mesurer>>

⁷⁹ *Ibid* à la section *projets portés par la Table Cigal*.

Porte d'entrée vers une garantie alimentaire (partenariat avec Centraide). Un projet dont l'objectif est orienté afin de modifier « l'approche de deux principales ressources alimentaire du Centre-sud ». Un tel changement pour créer une porte d'entrée permettant aux résidants, qui ont recours aux ressources alimentaires, de prendre connaissance des autres services d'aide offerts dans le quartier. En soit, il s'agit de réaliser un nouveau potentiel d'insertion dans une démarche qui favorisera une autonomie plus importante⁸⁰.

Ainsi avons-nous illustré le large spectre d'action et de partenariats à travers les communautés québécoises qui au-delà de répondre aux besoins des citoyens en matière de sécurité alimentaire, permettent aux gens de tisser des liens et de trouver un lieu d'accueil chaleureux et dynamique. Ces organismes doivent être reconnus pour leur contribution et engagement exceptionnels à la société et d'emblée, ils doivent être soutenus par le Gouvernement afin qu'ils poursuivent leurs actions et ce, bien après l'adoption d'une nouvelle politique nationale de l'alimentation au Québec.

⁸⁰ *Ibid.*

6. Conclusion

Le plaisir de la table est la sensation réfléchie qui naît de diverses circonstances de faits, de lieux, de choses et de personnes qui accompagnent le repas⁸¹

Anthelme Brillat-Savarin, illustre gastronome français et magistrat

Les consommateurs québécois – tant en milieu urbain qu'en milieux rural et éloigné – sont des individus qui plus que jamais recherchent des aliments nutritifs et sécuritaires et donc soucieux de leur bien-être. Ils doivent avoir confiance aux normes et règlements qui encadrent les secteurs de l'agroalimentaire, de l'agriculture et de la santé dont les politiques émergentes doivent être le reflet d'une prise en compte réelle du droit à l'alimentation pour tous, en tout lieu et en tout temps.

Au cœur des préoccupations des consommateurs se trouve l'accès à une information par le biais d'un meilleur étiquetage de la provenance des produits agroalimentaires dont ceux cultivés au Québec, dont ceux issus notamment de l'agriculture biologique et du terroir ainsi que les aliments qui contiennent des organismes génétiquement modifiés. L'accès à l'information est un principe sacro-saint qui est reconnu par les Nations Unies en matière de protection des consommateurs (1999). Un choix éclairé prend tout son sens, et particulièrement en matière de saine alimentation et de santé, lorsque l'information est claire, simple et compréhensible. Une partie encore trop importante de la population québécoise à un faible niveau d'alphabétisation en ce qui concerne la compréhension des textes et des schémas⁸², pourtant nécessaires à l'information alimentaire et nutritionnelle; ces difficultés contribuent à réduire la capacité de faire des choix éclairés pour soi-même mais également pour sa famille.

⁸¹ Site Evéne.fr : <http://www.evene.fr/celebre/biographie/anthelme-brillat-savarin-954.php>

⁸² I« [...] les scores moyens de la population de 16 ans et plus se maintiennent au niveau 2, et ce, tant qu Québec qu'au Canada ». Le niveau 2 est en-deça du seuil nécessaire « à franchir pour fonctionner aisément dans le monde actuel. Tiré de l'Institut de la statistique – Direction Santé Québec, « La littératie au Québec en 2003 :faits saillants » à la p.3 dans *l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et els compétences des adultes* (EIACA), 2003.

REMETTRE LA TABLE AU CENTRE DE L'AGRICULTURE QUEBÉCOISE
OU COMMENT ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES CONSOMMATEURS QUÉBÉCOIS

Moult efforts sont investis par les organismes communautaires afin d'offrir des alternatives pour répondre aux besoins alimentaires des citoyens dans les quartiers urbains et en régions. À travers leurs actions et projets novateurs, ils réussissent non seulement à combler ce besoin fondamental, mais favorisent la création de lien au sein de leur communauté et contribue au dynamisme de celle-ci. Le soutien à ces organismes est essentiel car leur mission et vision s'élaborent, plus souvent qu'autrement, à partir d'un principe qui mène à une plus grande autonomie des citoyens. Pourtant, lorsqu'une politique alimentaire fondée sur le droit à l'alimentation fera parti de notre paysage sociétal, le soutien devra se poursuivre car il s'agit de lieux de partage et de partenariats où se déplacent les québécois pour y retrouver une source de bien-être qui accroît leur qualité de vie en lien avec leur sécurité alimentaire mais bien au-delà.

La tenue de cette Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec est une occasion hors pair de mettre en lumière les enjeux qui brossent le portrait de notre société québécoise en matière d'alimentation dont entre autres son accessibilité et le pouvoir des citoyens d'acheter des aliments comme ceux suggérées par le *Nouveau guide canadien pour manger sainement*. Nous invitons la Commission à prendre connaissance de nos recommandations formulées et de les partager avec les personnes en autorité au sein du Gouvernement et des ministères qui se doivent de reconnaître leur rôle et leur responsabilité afin de remettre la table au centre de l'agriculture québécoise.

7. Recommandations

Recommandation 1

Option consommateurs recommande que le gouvernement du Québec remette l'alimentation au cœur du développement agricole du Québec.

Recommandation 2

Option consommateurs recommande que le gouvernement du Québec adopte une politique de l'alimentation intégrée qui mettra à contribution tous les ministères dont la mission est susceptible d'influer sur les principaux aspects de la sécurité alimentaire.

Recommandation 3

Option consommateurs recommande que le gouvernement du Québec soutienne les systèmes de traçabilité des viandes et exige l'étiquetage de celles-ci afin que le consommateur puisse faire des choix éclairés.

Recommandation 4

Option consommateurs recommande que le gouvernement du Québec ainsi que les acteurs de la filière agricole et agroalimentaire mette en place dans les plus brefs délais un système d'identification et de traçabilité des aliments et cultures génétiquement modifiés afin de supporter un système obligatoire d'étiquetage des aliments issus du génie génétique (OGM).

Recommandation 5

Option consommateurs recommande que le gouvernement du Québec maintienne la protection de l'appellation biologique et soutienne davantage le développement de ce type de production.

Recommandation 6

Option consommateurs recommande que le gouvernement du Québec élabore et soutienne, avec les intervenants de la filière biologique, une campagne d'éducation sur la certification des produits issus de l'agriculture biologique et un logo distinctif.

Recommandation 7

Option consommateurs recommande que le gouvernement du Québec, en collaboration avec les intervenants de la filière agroalimentaire, améliore l'étiquetage sur la provenance des aliments, notamment lorsqu'ils sont produits et transformés au Québec.

Recommandation 8

Option consommateurs recommande que la Filière agroalimentaire du Québec adopte un membership plus ouvert, notamment aux représentants des consommateurs.

Recommandation 9

Option consommateurs recommande que le gouvernement du Québec encourage et soutienne les modèles alternatifs de distribution alimentaire telles que les marchés publics, les coopératives d'alimentation, les groupes d'achat et les initiatives d'agriculture soutenus par la communauté.